

Aux propriétaires fonciers des
communes de
Eclépens, Ferreyres, La Sarraz,
Orny et Pompaples

La Sarraz, décembre 2022

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

En ce qui concerne notre réseau, vous trouvez au verso de ce courrier **une fiche d'information** accompagnant la facture de fin d'année. Si vos locaux sont occupés par des locataires, il vous incombe de leur transmettre ces données, ce dont nous vous remercions par avance.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le Comité de Direction

Qualité de l'eau potable en 2022 – Association Intercommunale des eaux du Mormont (AIEM).

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau de l'AIEM provient de la nappe phréatique (Puits de Cinq-Sous à Eclépens) et des sources de la Cressonnière à La Sarraz.

Traitement

L'eau de la station de pompage du Puits de Cinq-Sous n'est pas traitée. Celle des sources de la Cressonnière est désinfectée par UV.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte, au 31.10.2022, 27 prélèvements effectués par un laboratoire agréé et par l'office de la consommation pour les contrôles officiels.

Bactériologie*

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques, à l'exception de deux prélèvements à Eclépens dont la cause a pu être attribuée à un mauvais échantillonnage (Germe aérobie à 1250-1300 UFC/ml et 1 entérocoque).

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)

La valeur d'un des métabolites du fongicide chlorothalonil dépasse la valeur maximale admise de 0,1 µg/l, le Comité de l'AIEM surveille dans le cadre de son autocontrôle l'évolution de cette valeur et étudie des solutions pour y remédier (une étude est en cours dans le nouveau plan directeur de distribution d'eau PDDE).

	Valeurs des échantillons	Limite légale autorisée
Germes aérobies	0 à 73 UFC/ml	300 UFC/ml
Escherichia coli	0	0 UFC/ 100 ml
Entérocoques	1*	0 UFC/ 100 ml

	Unité	Valeurs des échantillons	Norme	Eau plutôt dure
Dureté totale	°F	26.4 à 32.4	Min. 10.0	
Nitrate	Mg/L	6.1 mg/L à 22.3 mg/L	Max. 40.0 mg/L	
Calcium	Mg/L	79.5 mg/L à 105.0 mg/L	Max. 200 mg/L	
Magnesium	Mg/L	8.9 à 11.5 mg/L	Max. 125.0 mg/L	
Sodium	Mg/L	3.6 mg/L à 8.4 mg/L	Max. 200.0 mg/L	
Chlorure	Mg/L	6.8 mg/L à 13.3 mg/L	Max. 20.0 mg/L	
Sulfates	Mg/L	9.4 à 20.4 mg/L	Max. 50 mg/L	
pH		7.540 à 7.580	M : 6.8 à 8.2	

est considérée comme eau douce - de 15 °F - moyenne de 15 à 25 °F - assez dure de 25 à 32 °F - dure de 32 à 40 - très dure + de 40 °F.

La valeur de dureté dont il faut tenir compte en cas d'installation d'un appareil ménager se situe entre 26-40 °F.

Remarques : le détail des analyses peut être consulté sur le site de l'AIEM (www.eauxdumormont.ch)

Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, vous pouvez écrire un message à aiem@bluewin.ch, un responsable vous contactera.

En cas de problèmes, fuites ou accidents sur le réseau principal AIEM, le service de piquet est atteignable au 079 471 35 41. Autres problèmes d'eau, appelez le 021 866 64 08.